

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 14

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'entendre, soit eux-mêmes, soit par fondés de pouvoirs, avec le directeur de la régie, Monsieur le colonel *de Linden*, à Thoune, qui conviendra des prix et conclura les ventes sauf ratification finale du département.

Agréez, etc.

Le département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons fournissant de la cavalerie.

Berne, le 28 juin 1866.

Tit.,

Il arrive trop souvent que des guides ou des dragons se défont, sous un prétexte ou sous un autre, des chevaux qu'ils ont dressé dans les cours d'instruction, ce qui les fait plus tard revenir au service fédéral avec des chevaux non dressés.

C'est en raison de cette circonstance que le département se voit dans la nécessité de demander aux cantons fournissant de la cavalerie de vouer plus que jamais leur attention à une tenue exacte des contrôles des chevaux et surtout d'user de tous les moyens que la loi met à leur disposition et de toute leur influence pour empêcher les guides et les dragons de vendre les chevaux qu'ils ont dressés.

Les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons actuellement et les difficultés qui se rattachent à l'achat dans le pays des chevaux propres à la cavalerie, nous font une obligation d'insister pour qu'il soit sérieusement tenu compte des recommandations qui précédent.

Cela est d'autant plus nécessaire que la force des compagnies de cavalerie dont l'effectif est déjà fort réduit, ne doit pas être encore affaiblie par le fait des chevaux, inconvenient qui d'ailleurs pourrait avoir pour conséquence plus grave de faire perdre aux compagnies de cavalerie la valeur qu'elles doivent conserver surtout pour un service de campagne.

Nous vous prions de bien vouloir en conséquence prendre les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat et nous saisissions cette occasion, tit., etc.

Le chef du département militaire fédéral,

C. FORNEROD.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. — PROMOTIONS: INFANTERIE, ÉLITE. MM. *Schmid*, Alfred-Ulrich, à Berthoud, 1^{er} sous-lieutenant au bataillon n° 19; — *Hermann*, Jean, à Berne, capitaine au bataillon n° 43; — *Kopp*, Jean, à Niederbipp, lieutenant au bataillon n° 43; — *Vuagneux*, Claude, à Sonvillier, 1^{er} sous-lieutenant au bataillon n° 62; — *Cuenat*, Joseph-Henri, à Porrentruy, 1^{er} sous-lieutenant au bataillon n° 69; — *Schiesser*, Alexandre, à Berthoud, lieutenant de carabiniers; — *Finkbeiner*, Charles, à Bœzingen, 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers.

RÉSERVE. Bataillon n° 96: *Triche*, Sébastien, à Viques, capitaine; — *Goffinet*, Jacques, à Buix, capitaine; — *Gerster*, Joseph, à Laufon, capitaine; — *Cléménçon*, Jean-Baptiste, à Rossemaison, capitaine; — *Macker*, Germain-Jules, à Délémont, lieutenant; — *Hofstetter*, Abraham, à Bellelay, lieutenant; — *Schmidlin*, Jean, à Tavannes, lieutenant; — *Ermel*, Samuel, à Grandval, 1^{er} sous-lieutenant; — *Halbeisen*, Joseph, à Laufon, 1^{er} sous-lieutenant; — *Girod*, Henri-Louis, à Pontenet, 1^{er} sous-lieutenant.

BREVETÉS: *Eggimann*, Rodolphe, à Thoune, 2^e sous-lieutenant de carabiniers; — *Herrmann*, Joseph-Martin, à Berne, 2^e sous-lieutenant de carabiniers; — *Houmann*, Alexandre-Jules-Ulysse, à Beurnevaisin, 2^e sous-lieutenant d'infanterie.

Fribourg. — PROMOTIONS ET NOMINATIONS: 1^o M. *Egger*, Louis, de et à Fribourg, aspirant de 2^{me} classe, a été nommé 2^d sous-lieutenant de carabiniers d'élite; — 2^o M. le capitaine aide-major *Wuilleret*, Théodore, de et à Romont, a été promu

au grade de major dans l'infanterie d'élite ; — 3^e M. le capitaine *Devevey*, Georges, de et à Estavayer, a été promu aux fonctions de capitaine aide-major ; — 4^e M. le lieutenant *Glardon*, Joseph, de et à Cugy, a été promu capitaine de la 3^e fusiliers du bataillon n° 39 ; — 5^e M. le 1^{er} sous-lieutenant *Blanchard*, Jean-Joseph, à la Sonnaz, a été promu lieutenant de la 1^{re} fusiliers du 1/2 bataillon n° 78 ; — 6^e M. le 2^d sous-lieutenant *Comte*, Etienne, de Fribourg, a été promu 1^{er} sous-lieutenant de la 4^e fusiliers du bataillon n° 39.

Vaud. — Dans sa séance du 15 juin 1866, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Krayenbühl*, Jules, à Bière, capitaine quartier-maître, bataillon R. C., n° 8 (ancien-né 18 mai) ; — *Place*, François-Daniel, à St-Cierges, lieutenant, centre n° 2, bataillon R. F. n° 112 ; — *Kees*, Abram-Samuel, à Moudon, lieutenant, centre n° 3, bataillon d'élite n° 45 ; — *Dumartheray*, Emile, à Rolle, 2^d sous-lieutenant, chasseurs de droite, bataillon d'élite n° 46.

Dans celle du 16, M. *Bonitemps*, Vincent, à Villeneuve, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de droite, bataillon R. F., n° 113.

Dans celle du 19, MM. *Délessert*, Henri, de Peney, 1^{er} sous-lieutenant, centre n° 2, bataillon R. F., n° 112 ; — *Jaquiéry*, Jean-Elie, à Démoret, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de droite, bataillon d'élite n° 112 ; — *Mottier*, Vincent, à Château-d'Œx, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de gauche, bataillon R. C., n° 3.

Dans celle du 22, MM. *Crausaz*, Frédéric, à Trey, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de droite, bataillon R. F., n° 112 ; — *Badoux*, Ulysse, à Cremin, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de gauche, bataillon d'élite n° 70 ; — *Roulet*, Gustave-Edouard, à Missy, 1^{er} sous-lieutenant, centre n° 1, bataillon R. C., n° 2 ; — *Rapin*, Emile, à Payerne, 1^{er} sous-lieutenant, chasseurs de droite, bataillon R. C., n° 1 ; — *Richard*, Charles, à Lausanne, 2^d sous-lieutenant, chasseurs de gauche, bataillon d'élite n° 26.

Dans celle du 23, MM. *Badoux*, Emile, à Cremin, 1^{er} sous-lieutenant, centre n° 2, bataillon R. C., n° 1 ; — *Michaud*, Eugène, à Avenches, 1^{er} sous-lieutenant, centre n° 2, bataillon d'élite n° 46.

Dans celle du 27, MM. *Bernard*, Rodolphe, à Gingins, 2^d sous-lieutenant, centre n° 3, bataillon d'élite, n° 70 ; — *Butticaz*, Gustave, à Treytorrens, 2^d sous-lieutenant, centre n° 4, bataillon d'élite n° 46.

Dans celle du 30, MM. *Chenevard*, Emile, à Mézières, 2^d sous-lieutenant, centre n° 2, bataillon d'élite n° 46 ; — *Marion*, Aimé, à Mollondins, 2^d sous-lieutenant, centre n° 3, bataillon d'élite, n° 46.

C I R C U L A I R E.

Suivant les statuts de la Société militaire suisse, les sections cantonales doivent envoyer à la caisse centrale les contributions annuelles de 1 fr. 50 par membre, jusques au 1^{er} mai de chaque année, au plus tard. Cependant, jusqu'à aujourd'hui 8 sections cantonales seulement se sont conformées à cet article des statuts, bien que le Comité central eût, à la date du 20 janvier, adressé à toutes les sections une circulaire relativement à cet objet, et que dans le courant de mars la caisse ait fait paraître dans les journaux militaires suisses une nouvelle invitation.

C'est pourquoi nous nous voyons de nouveau obligés, afin de pouvoir boucler nos comptes, d'inviter les Tit. sections cantonales qui sont en arrière avec le paiement des contributions annuelles de 1865 et 1866, de bien vouloir envoyer sans retard au soussigné les contributions qu'elles restent devoir, ainsi qu'un tableau de leurs membres.

Trogen, le 20 juin 1866.

Au nom du Comité central,
J.-J. HOHL, caissier.